

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 JANVIER 2018**

Délibération
n° 2018.01.007

**Election des
représentants de
GrandAngoulême au
SyBTB (Syndicat
d'aménagement des
rivières du Bandiat,
de la Tardoire et de la
Bonnieure)**

LE TRENTE ET UN JANVIER DEUX MILLE DIX HUIT à 19h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 janvier 2018**

Secrétaire de séance : Bernard DEVAUTOUR

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jean-Marie ACQUIER à Francis LAURENT, Véronique ARLOT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, José BOUTTEMY à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Danielle CHAUVET à Anne-Sophie BIDOIRE, Françoise COUTANT à Jean REVEREAULT, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, Isabelle LAGRANGE à Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Madeleine ANCELIN, Samuel CAZENAVE, Jacques DUBREUIL, Michel GERMANEAU, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2018

**DELIBERATION
N° 2018.01.007**

EAU

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

ELECTION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYBTB (SYNDICAT D'AMENAGEMENT DES RIVIERES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE)

Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale pour la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations (GEMAPI), GrandAngoulême « se substitue » à la commune de Bouëx, qui est membre du SyBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure), par représentation substitution depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les statuts du SyBTB prévoient actuellement que ses communes adhérentes soient représentées au comité syndical par un membre titulaire et un membre suppléant. Il revient à GrandAngoulême, représentant la commune de Bouëx au SyBTB depuis le 1^{er} janvier 2018 de les désigner.

Pour ces désignations, l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales précise que « le choix de l'organe délibérant, peut porter sur l'un des membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de la communauté ».

Par ailleurs, par renvoi, les règles de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales s'appliquent aux élections des délégués dans les syndicats mixtes fermés.

Après appel à candidature, Monsieur Xavier BOURON a été désigné comme représentant titulaire et Monsieur James DEFONTAINE, comme représentant suppléant de GrandAngoulême au SyBTB (Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

02 février 2018

Affiché le :

06 février 2018